

L'APAJH mobilisée pour l'Accessibilité universelle



Projet associatif

2016 - 2021

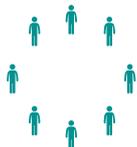


En marche vers une société inclusive



APAJH
Nord

au service de la personne en situation de handicap



Par son action,
l'Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés du Nord,
affirme son respect pour la dignité
de toute personne en situation de handicap.



L'association est **laïque**



L'association est à **but non lucratif** :
elle ne fait pas de profit.



Elle respecte les convictions individuelles.
Elle travaille pour les personnes en situation de handicap afin de :

- ➔ favoriser leur **épanouissement**
- ➔ aider à leur **intégration** à toute forme de **vie sociale**
- ➔ Garantir leur **pleine et entière citoyenneté**



APAJH

Notre association adhère à un **mouvement national** reconnu,
l'APAJH.

Ce mouvement APAJH, c'est la Fédération des APAJH
et les associations départementales.

Créée en 1962, l'APAJH est à la fois militante et gestionnaire.



Le mouvement APAJH :

- ➔ **accompagne plus de 30 000 personnes** en situation de handicap.



- ➔ se compose de **91 associations départementales**.
Elles sont juridiquement autonomes.



- ➔ possède un **réseau de plus de 630 établissements
et services médico-sociaux**.

Ces établissements sont gérés soit directement par la Fédération
soit par les associations départementales.

Notre projet associatif départemental
se décline en **6 fiches totalement accessibles** :

- Fiche 1 : Préambule**
- Fiche 2 : Qui sommes-nous ?**
- Fiche 3 : Principes et valeurs**
- Fiche 4 : Notre projet**
- Fiche 5 : Nos orientations stratégiques**
- Fiche 6 : Des défis à relever**

Dans le cadre du CPOM,
ce projet est accompagné de 10 fiches actions prioritaires.

Préambule

L'APAJH 59 réactualise son projet associatif pour :



- Accompagner son second contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) pour la période 2016/2021.
- Prendre en compte l'évolution de l'environnement
- Prendre part à l'évolution de la nouvelle prise en compte du handicap en France et chez nos voisins européens.

Cette réécriture permet de nous réinterroger sur nos actions et notre fonctionnement, tout en travaillant sur les changements en cours.



Nous voulons répondre de manière encore plus efficace aux **besoins et aux attentes des personnes en situation de handicap, de leurs familles et de leurs aidants.**

Pour cela, nous respectons nos principes et nos valeurs exprimés et développés dans nos textes fondateurs :

En 1976 : Congrès constitutif de la Fédération des APAJH à Guéret.

En 1978 : Charte d'Arras ... **Mêmes droits**

En 1983 : Déclaration de Grenoble ... **Égale dignité**

En 1997 : Manifeste de la Roche sur Yon ... **Valeurs républicaines**

En 2001 : Déclaration de Limoges ... **Qualité de l'accompagnement**

En 2006 : Déclaration d'Ax les Thermes ... **Approche solidaire et collective**

En 2010 : La Villette **L'avancée en âge**

En 2014 : Charte de Paris sur **l'accessibilité universelle**



Nous avons aussi participé à :

■ **l'évolution de la législation** concernant notre secteur

■ à l'élaboration de :

→ la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale

→ la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

→ **C'est le socle de ce nouveau projet associatif**

Qui sommes-nous ?



Créée en 1970, notre **association départementale APAJH du Nord** est membre de la Fédération des APAJH. Ceci nous permet :



➔ de participer à une instance de réflexion, d'action et de communication au niveau national, c'est-à-dire sur tout le territoire français.

➔ d'être force de propositions et de réponses auprès des pouvoirs publics à l'échelon départemental, régional et national.



Nous partageons avec elle les **trois valeurs essentielles** :

- Citoyenneté
- Laïcité
- Solidarité.



Nous sommes une association **laïque à but non lucratif**. Nous ne faisons pas de profit.



L'Etat reconnaît que notre association est utile à la société française.

Elle a une **mission d'intérêt général**.

Elle est reconnue d'utilité publique depuis 1974.

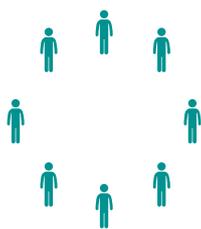


Notre association gère **tous types d'établissements et services** pour accueillir et accompagner :

- toutes les situations de handicap
- les familles
- les aidants



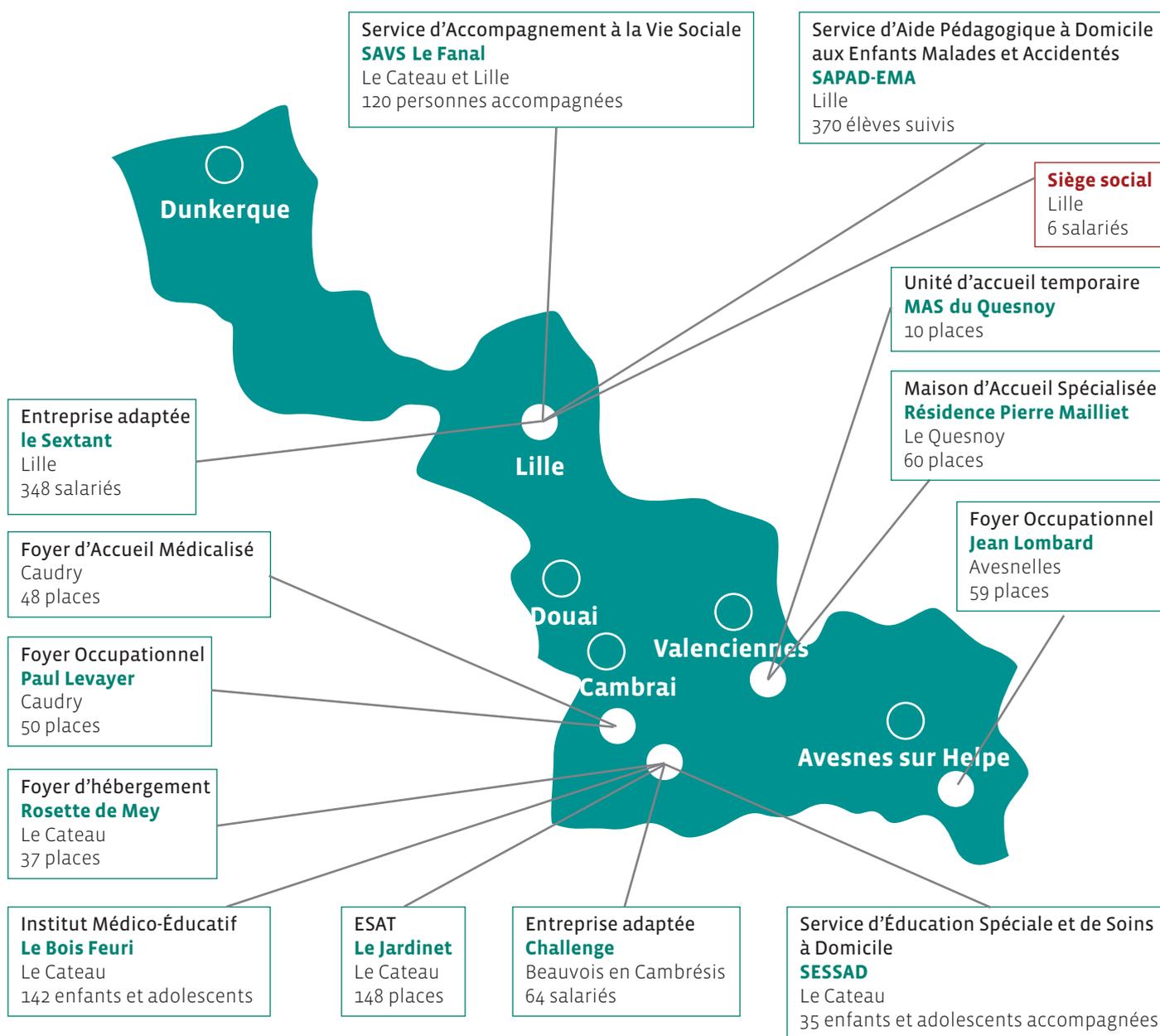
Elle est animée par des **citoyens militants bénévoles**.



Notre **association** départementale APAJH du Nord :

- Considère que le **handicap concerne la société tout entière**
- Est force de **proposition et d'action** auprès des pouvoirs publics
- Est source de **services et de conseils**
- Est promotrice de **projets d'extension des établissements**.
Elle analyse les besoins des personnes.
Elle répond si nécessaire aux appels à projets lancés par les financeurs
(Conseil départemental, Agence Régionale de Santé).

Carte de nos établissements, services départementaux et siège social



Principes et valeurs qui guident notre action



Primauté de la personne

La personne en situation de handicap est d'abord une personne.
Elle est membre de la société.
Elle est aussi actrice de son projet de vie.
Elle participe à la construction de son projet de vie et elle suit l'évolution de celui-ci.



Citoyenneté

La personne en situation de handicap est un citoyen à part entière.
Elle a les mêmes droits et les mêmes devoirs que les autres citoyens.
Elle a donc droit à des compensations pour exercer ces droits et devoirs.
Le droit à compensation permet d'annuler les désavantages causés par le handicap.
Les compensations peuvent être humaines, techniques, financières,...



Laïcité

La différence concerne la société toute entière.
La différence a donc un caractère universel et positif.
La laïcité, c'est la construction d'un espace commun à tous sans exception.
Cet espace est ouvert à tous les citoyens indépendamment des origines, des religions, des convictions personnelles ou du niveau économique.
La laïcité permet le « vivre ensemble » en respectant les différences de chacun.

Solidarité



Ni condescendance, ni charité, ni pitié,
mais le respect de la dignité de chacun.
Le handicap peut concerner tout le monde.
C'est l'état qui doit venir en aide aux personnes en situation
de handicap.
Il doit donner l'argent nécessaire pour garantir une vie digne
aux personnes.
C'est ce qu'on appelle la solidarité.
Notre action militante est au service d'une société inclusive,
une société qui ne met personne à l'écart.



Engagement citoyen solidaire



Le lien social entre les membres de l'Association est riche.
La personne en situation de handicap, les familles,
les militants, les salariés s'entraident.
L'expérience des familles est irremplaçable.
Elle permet de comprendre au plus près les besoins
de personnes en situation de handicap.
L'APAJH appartient à l'Economie Sociale et Solidaire.
L'économie sociale et solidaire regroupe des organismes
ayant une activité utile à la société française.
Les bénévoles participent à cette société solidaire.
Ils donnent de leur temps pour défendre les personnes.



Notre projet associatif



Notre projet associatif est un **outil** pour les 5 prochaines années (2016-2021).

Il décline nos orientations et actions au service des personnes en situation de handicap et de leurs familles

Ces **orientations et actions** suivent des principes :



➔ Les principes de la loi de 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale

➔ Les principes énoncés dans la Charte des droits et des libertés de la personne accueillie (2003)



➔ Les principes d'action de la loi du 11 février 2005 pour :

→ l'égalité des droits et des chances,

→ la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap.

➔ Les principes républicains :

→ **La liberté**... comme libération des contraintes du handicap
Toutes les personnes doivent être libres de choisir leur vie



→ **L'égalité**... comme égalisation des chances
Toutes les personnes doivent être traitées de la même façon.



→ **La fraternité**... comme solidarité d'une société inclusive.
Les personnes s'aident et se soutiennent pour vivre ensemble.
Une société inclusive est une société qui ne met personne à l'écart et qui s'adapte aux besoins de chacun.



Nos missions :



➔ **Représenter et accompagner** les personnes en situation de handicap, leurs familles et leurs aidants



➔ Promouvoir et **défendre leurs droits**



➔ Anticiper les **réponses à leurs besoins**

➔ Organiser l'action et les changements nécessaires dans leur **accompagnement**

Les enjeux et les défis pour l'avenir sont :

- La **globalité de l'accompagnement**, c'est-à-dire dans tous les domaines de vie.
- La **continuité des parcours**, c'est-à-dire un accompagnement sans rupture.
- Le développement de **réponses spécifiques**
- L'adaptation et la **diversification de l'offre**



Nous militons pour l'**accessibilité universelle** déclinée par la Charte APAJH de Paris (juin 2014).

C'est l'accès à tout pour tous :

- A l'éducation
- A la vie citoyenne
- Aux soins
- Au travail
- A la culture
- Aux sports
- Aux loisirs



Nos orientations stratégiques

En direction des personnes en situation de handicap :



➔ Mieux s'adapter à l'évolution des personnes accompagnées par une meilleure **connaissance de leurs besoins et de leurs attentes**



➔ Respecter leur intimité et leur **droit à la vie affective et sexuelle**



➔ Leur garantir un projet de vie personnalisé avec une **continuité du parcours** tout au long de la vie, sans rupture (seuil des 20 ans et des 60 ans)



➔ Favoriser le **maintien des liens familiaux** et la participation des familles ainsi que des organismes de tutelle



➔ **Scolariser davantage** et **former** pour plus de professionnalisation



➔ Favoriser leur **accès à l'emploi**



➔ Assurer la **prévention et l'accès aux soins**



➔ Evaluer régulièrement **la satisfaction des usagers et de leur famille**



➔ Assurer la **qualité de l'accompagnement** et des **prestations**

➔ **Promouvoir et accompagner la pleine citoyenneté**

En direction des professionnels :



➔ Mettre en place des **actions ambitieuses** au niveau des **ressources humaines**

Ces actions doivent être conformes à notre éthique et nos valeurs.



➔ Instaurer **une culture de l'éthique**

C'est-à-dire partager notre éthique

par des outils ou des formations

pour mettre en place ces valeurs dans l'accompagnement des personnes.



➔ Promouvoir des **pratiques de management** de coopération et de reconnaissance de l'investissement professionnel.

→ **Garantir un accompagnement de qualité**

En direction de l'environnement politique et social :



➔ Etre force de proposition

en apportant des **réponses innovantes et évolutives**



➔ Améliorer notre **communication**

vers les institutions et les services publics

(ARS, conseil départemental, collectivités territoriales,...)



➔ Prendre en compte de **nouveaux champs du handicap** et les nouveaux besoins.

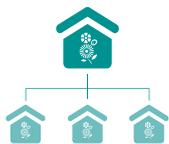


➔ Développer des **offres de services**,

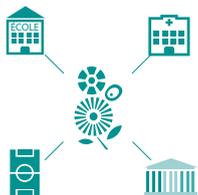
en coopération avec des partenaires qui partagent nos valeurs



➔ Répondre chaque fois que nécessaire aux **appels à projet**



➔ Travailler en **réseau**



➔ Consolider nos **partenariats** (hôpitaux, services sociaux, entreprises, établissements scolaires...)



➔ Améliorer et faire évoluer la **communication** au sein de l'association et vers l'extérieur (site web, info 59)

→ **Accélérer le passage à une société réellement inclusive**

En direction de la vie associative :



➔ Développer la **communication** pour mieux faire connaître l'APAJH et ses valeurs



➔ Renforcer notre **activité militante**
Pour cela, il faut participer activement aux instances de réflexion, de recherche et de décision dans le domaine du handicap.
Mais aussi, conforter notre réseau d'adhérents.

→ **Conforter le réseau de l'économie sociale et solidaire**

Des défis à relever et des actions à engager pour bâtir l'avenir

S'appuyer sur l'existant pour évoluer et s'adapter

1. Une société inclusive

S'engager pour une société réellement inclusive



➔ Promouvoir et favoriser **l'accès aux droits de citoyens** pour les personnes en situation de handicap



➔ Rendre possible **l'accès au logement**
Mais aussi proposer des logements en fonction des désirs et des choix de vie de la personne en situation de handicap



➔ Rendre possible **l'accès au travail**



➔ Favoriser **l'accès au sport ordinaire**



➔ Œuvrer pour **l'accès aux loisirs et aux vacances**



➔ Œuvrer à la **désinstitutionalisation**

2. Qualité de l'accompagnement

Apporter des réponses adaptées en tenant compte l'évolution des publics



➔ Poursuivre l'amélioration continue de la **qualité de la prise en charge**



➔ Améliorer les conditions de vie, d'intimité et d'environnement de nos résidents et les **accompagner dans leur vie affective et sexuelle**



➔ **Accompagner le vieillissement** des personnes en situation de handicap



➔ Développer l'**éducation à la santé**



➔ Développer l'**accueil temporaire** (permettant ainsi de mûrir son projet de vie, d'accorder un moment de répit,...)

3. Développement des politiques publiques

S'inscrire dans la dynamique de développement des politiques publiques



➔ Accompagner et favoriser la **continuité du parcours** pour éviter les situations de rupture des personnes accompagnées



➔ Développer l'**inclusion scolaire** et assurer le continuité des parcours des élèves en situation de handicap



➔ Développer l'**insertion sociale et professionnelle** des 16-25 ans



➔ Répondre aux besoins de santé et d'**accès aux soins** des personnes accompagnées



➔ Formaliser les **procédures de suivi à 3 ans** pour répondre aux dispositions légales.

4. Gouvernance plus efficiente

S'organiser pour une gouvernance plus efficiente



➔ Adapter les **moyens administratifs**, budgétaires et d'expertise du siège



➔ Renforcer les mutualisations entre les structures, c'est-à-dire **partager les compétences** des professionnels entre les différentes structures. Utiliser et redéployer les **outils** au service des résidents.



➔ Développer la **communication** et mieux faire connaître l'APAJH. Améliorer les **outils d'information**, en développant une dynamique d'animations de l'association.



➔ Améliorer la politique et la stratégie de **recrutement des adhérents**



➔ Diffuser l'information et organiser des **actions de formation**. Cela permet aux militants de travailler sur leur engagement.

5. Participation aux instances

Ouvrir et participer aux instances en s'orientant davantage en direction de notre environnement social, politique, économique, éducation nationale, hôpitaux, associations amies...



➔ Poursuivre et développer **les partenariats** et **les ouvertures** vers le monde ordinaire



➔ Développer le pacte handicap APAJH pour une cité garantissant l'**accès à tout pour tous**



➔ Développer le comité local d'**inclusion scolaire** avec nos partenaires



➔ Accompagner les **personnes vieillissantes** par le développement de partenariats avec les EHPAD.

